**Association Sportive du collège André Maurois (AS)**

Il existe au sein du collège une association sportive encadrée par les enseignants d’EPS. Celle-ci a pour objectif de faire pratiquer des activités physiques et sportives aux élèves volontaires sous une forme compétitive (en affrontant les élèves des collèges alentours, puis du département, puis de l’académie) ou de loisir.

Ainsi, les élèves qui souhaitent pratiquer une activité sportive en plus des cours obligatoires d’EPS peuvent se tourner vers l’AS. Pleinement intégrée au projet d’établissement, l’AS du collège participe à l’animation de la vie scolaire et à la réussite des élèves.

**La cotisation annuelle est de 40 € pour un enfant, 63 € pour deux enfants et 84 € pour trois enfants**.

**Activités proposées en cette année scolaire 2019 – 2020 (sous réserve de modification à la rentrée)**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Activités** | **Jours - Horaires** | **Lieux** | **Enseignants** |
| **Badminton** | Mercredi :  **13h – 14h**  pour les enfants nés en 2008 et 2007  **14h – 15h**  pour les enfants nés en 2006  **15h – 16h**  pour les enfants nés en 2006 et 2005 | Gymnase Pompidou | M. Cassiere  Mme Baumann |
| **Handball « benjamins »** | Mardi :  **17h – 19h**  pour les enfants nés en 2008 et 2007  (1h pour les Benjamines, 1h pour les Benjamins) | Gymnase Pompidou | M. Imbert |
| **Handball**  **« minimes »** | Mardi :  **17h30 – 19h30**  pour les enfants  nés en 2006 et 2005 | Gymnase du Millénaire | M. Scagni |

**Les inscriptions auront lieu le Mercredi 11 septembre au collège de 13h00 à 14h30 collège et uniquement ce jour-là !**

**Début des entrainements :**

* **le MARDI 24 septembre pour le hand-ball**
* **le MERCREDI 25 septembre pour le badminton.**

REGLEMENT INTERIEUR DE L’ASSOCIATION SPORTIVE

ADHESION

L’inscription se fait sur la base du volontariat. Pour permettre un temps de pratique suffisant aux licenciés les activités ont des effectifs plafonnés. L’inscription donne accès à une licence, à l’assurance UNSS, au prêt de matériel, aux entraînements, aux compétitions (dont certaines sur qualifications), aux transports en bus pour les rencontres, à la formation de jeune officiel, à la dotation d’un t-shirt au couleur de l’AS et à la sortie de l’AS (mois de juin).

PRESENCE / ABSENCE

Tout élève inscrit se doit d’être présent aux entraînements. Toute absence sera notée. Pour les compétions une gestion spécifique est laissée à l’initiative des enseignants responsables de chacune des activités. Dans la mesure du possible, un calendrier des compétitions sera transmis aux élèves.

TENUE

Tout élève inscrit devra avoir une tenue adaptée à sa pratique sportive : chaussures propres pour le gymnase obligatoire et t-shirt de l’AS lors des compétitions.

INFORMATIONS

L’ensemble des informations concernant l’AS est diffusé par affichage à l’entrée du bâtiment A du collège face au CDI, sur le site internet du collège et/ou le blog EPS sur l’ENT et enfin lors des entraînements par les professeurs d’EPS.

COMPORTEMENT / ATTITUDE

Tout élève inscrit doit adopter un comportement respectueux et responsable vis à vis de ses camarades, adversaires, professeurs, ainsi qu’envers le matériel.

COTISATIONS

Le règlement se fait par chèque à l’ordre de l’association sportive du collège A.Maurois

SORTIE DE FIN D’ANNEE

Les élèves méritants par leur assiduité aux entrainements et leur attitude générale au collège pourront participer à la sortie de fin d’année. Un élève ayant fait l’objet d’une commission éducative ou d’une sanction plus importante au cours de l’année sera susceptible de ne pas être accepté à la sortie.

Toute inscription valide l’acceptation du présent règlement sans condition.